



NUMÉROS UTILES

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : 02.98.92.50.23 www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr		
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h	09.72.67.50.29
Eau potable	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	09.69.32.35.29
Assainissement	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	02.77.62.40.09
Office du Tourisme	Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30	02.98.92.53.57
Bibliothèque municipale	Mercredi, samedi : 10h00 à 12h00 – Vendredi : 16h30-18h30 Dimanche de 11h00 à 12h00	02.98.92.57.55
Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi	02.98.92.56.64
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île	02.98.92.50.24
Pharmacie	1, allée du stade	Françoise Bourdais 02.98.92.50.34
Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j / 7	David Daden	02.98.92.55.06 06.63.44.29.70
Ambulances - Services funéraires	Alain Jolec	02.98.81.27.28
Bac de collecte de vêtements	Services techniques	
Déchèterie	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Fermée le mardi	02.98.92.57.58
Déchets de jardin	Cité des Korrigans	
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE		
Médecins	Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam Marine Roque	02.29.20.21.00
Infirmières	Permanence dès 8h30 Pascale Fray Anne-Laure Brusq-Hirrien Régine Gérardi Dominique Robyn Laurence Duchillier	02.98.92.52.06 02.98.92.55.34
Kinésithérapeutes	Eric Peuziat Julie Scordia Claire Le Ny	02.98.92.53.13 02.56.06.29.29
Diététicienne - Nutritionniste	Séverine Doué	02.98.27.88.57
Ostéopathe	Florian Fauchart	06.30.90.87.89
Pédicure / Podologue	David Cavarec	02.98.92.59.19
Psychologue	Mercredi et jeudi après-midi Vonnick Péton	06.88.73.81.34
Urologue	Mardi matin Olivier Develay	02.98.53.55.87
Sage-femme	Vendredi matin Gaëlle Rouxel	02.29.20.21.00

INFORMATIONS COMMUNALES

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les animations à la bibliothèque en février ⇨ samedi 11 février à 11h : entraînement à la dictée. Mercredi 22 février à 11h : contes pour enfants avec Lisa.

BIENTOT 16 ANS, PENSEZ AU RECENSEMENT !

Qui ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront inscrits sur les listes électorales. Où ? A la mairie de votre domicile. Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. A l'issue de votre enregistrement, une attestation vous sera remise. Elle est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

ELAGAGE

Il est rappelé aux propriétaires ou locataires, riverains des chemins ruraux, voies communales ou départementales, l'obligation d'élaguer et tailler les haies ainsi que les arbres de leur terrain. L'absence d'entretien des arbres et autres végétaux fragilise les infrastructures et renforce le risque de chutes de poteaux

ou de coupures de câbles notamment lors d'épisodes climatiques sévères (tempêtes, vents violents) ce qui peut provoquer l'interruption des services de télécommunications ou de distribution d'électricité ou encore présenter un risque pour les usagers du domaine public. Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien, à titre préventif, de vos plantations situées à proximité des réseaux et voirie via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres. Le recours à un professionnel est vivement recommandé notamment en cas de situation dangereuse ou complexe. Quand il s'agit d'arbres situés à proximité du réseau électrique, vous pouvez réaliser vous-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de votre choix et à vos frais, après un contact préalable avec les équipes d'Enedis (via Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de travaux) sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Merci de ramener vos questionnaires dûment complétés le plus rapidement possible en mairie.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les conteneurs doivent être disposés en bordure de voie publique, les poignées tournées vers la route. Les déchets d'ordures ménagères résiduels sont à déposer dans des sacs poubelles fermés dans votre conteneur vert. Quant aux déchets recyclables, ils doivent être déposés en vrac dans le bac jaune. Aucun déchet ou sac de déchets à côté. Il est demandé de mettre les bacs ainsi dans le cadre de la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS). En effet, les agents manipulent énormément de bacs par jour, cette action diminue ainsi les risques de TMS. **ATTENTION** : si le conteneur est mal positionné, vous encourez le risque qu'il ne soit pas collecté ! Idem pour les déchets déposés à côté des bacs.

Il est important de signaler tout changement de situation familiale (déménagement, nombre personnes aux foyers, etc ...) au service de la REOM accompagné des justificatifs.

CENTRE AQUATIQUE « LES BASSINS DE L'AULNE »

Le centre aquatique est ouvert pendant les vacances scolaires, pour tout public, du mardi au vendredi de 11h15 à 13h15 et de 15h à 19h, le samedi de 10h à 12h30 et de 15h à 19h et le dimanche de 9h à 12h30. Du mardi au vendredi activités encadrées de 9h15 à 11h15 (aquabike, aquagym, cours de natation débutants ou perfectionnement)

SALON DES EMPLOIS SAISONNIERS

Le salon des emplois saisonniers aura lieu le samedi 11 mars prochain de 9h30 à 12h à Plomodiern, salle Saint Yves. Tourisme, hôtellerie, restauration, animation, commerce, agriculture. Selon leur lieu de vie, leurs compétences et les opportunités à saisir, les candidat(e)s pourront postuler à plus de 1000 offres d'emploi.

TICKETS LOISIRS

Exceptionnellement la vente des tickets loisirs n'aura pas lieu sur Pleyben pour la période des vacances de février mais uniquement sur les sites de Châteaulin et Plonévez-Porzay. Par ailleurs, des animations seront proposées au départ de Pleyben (mise en place d'un transport) afin de faciliter l'accès aux animations. Pour toute information les familles peuvent contacter Frédéric Chevalier au 02.98.86.10.05 ou 06.87.76.76.30 (SMS).

VIE ASSOCIATIVE

RANDONNEURS DU PORZAY

Mercredi à 14h : « jeux de société ». Belote, initiation échecs ... Contact : 06.62.59.60.10.

Mardi : marche douce, 3-4 kms. Départ à 14h00, place de l'église. Jeudi à 14h00, pétanque à l'aire de Tréfeuntec. Vendredi : répétition de la section musico-vocale de 17h00 à 18h30, salle des associations.

Mardi 14 février : Locronan. Mercredi 15 février : Plomodiern. Vendredi 17 février : Guiler Sur Goyen. Renseignements : 06.47.98.83.53.

TROTTE-SENTIERS DE LA BAIE

Vendredi 17 février : randonnée de 10 km à Locronan, circuit : « Par les chemins creux ». Départ à 13h45, parking salle des associations. Contact : 06.31.52.60.64 ou 06.63.98.86.38.

INFORMATIONS COMMERCIALES

- « L'atelier floral de Charlott' » sera ouvert le mardi 14 février de 8h30 à 20h en continu. Commande et livraison possible au 02 98.50.47.62.

- « Le Grand, charcutier traiteur », le magasin sera fermé du samedi 11 février à 18h au lundi 6 mars.

- « La bijouterie Le Bot » est fermée jusqu'au lundi 13 février inclus.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 11 février : messe à 18h à Locronan.

Dimanche 12 février : messe à 9h30 à Saint-Nic.